

**Comptabilité - Exercice 2001 - Ouvertures de crédits reprises au budget
par décisions modificatives - Crédits complémentaires par reprise
sur les comptes de dépenses imprévues**

M. LE MAIRE, Rapporteur : Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à divers ajustements de crédits, par décisions modificatives au budget de l'exercice courant, et de doter certaines lignes de crédits complémentaires.

Les compléments de crédits demandés en dépenses s'élèvent à 2 783 190 F soit 424 295 €. Ils seront financés au Budget Principal :

- pour 83 000 F soit 12 653 € par transferts du compte de dépenses imprévues investissement inscrit au chapitre 918 du Budget Primitif 2001.

- pour 2 700 190 F soit 411 641 € par transferts du compte de dépenses imprévues fonctionnement inscrit au chapitre 938 du Budget Primitif 2001.

Ces propositions sont regroupées dans les tableaux ci-après, à savoir :

I - Votes de crédits induits par divers ajustements budgétaires en recettes et en dépenses.

II - Crédits complémentaires par reprise sur les comptes de dépenses imprévues.

Le Conseil Municipal est invité à approuver les ajustements budgétaires en dépenses et recettes et les transferts décrits en annexe sur les comptes de dépenses imprévues.

I - Votes de crédits induits par divers ajustements budgétaires en recettes et en dépenses

Imputations	Libellés	Votes de crédits repris par décisions modificatives			
		Investissement		Fonctionnement	
		Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
	BUDGET PRINCIPAL				
	Inscription en recettes des crédits relatifs à la redevance versée par la SEM Citadelle au titre des résultats 1999, non encaissée en 2000 et réaffectation en dépenses de la partie non reportée				
92 324 757 99016 52000	Entretien du patrimoine culturel - Redevances versées par les fermiers et concessionnaires - Citadelle		343 251		
92 322 6236 99016 52000	Musées - Catalogues et imprimés - Citadelle				40 000
	Anulation de crédits reportés concernant la Citadelle				
90 322 2135 99016 52000	Musées - Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Citadelle		- 215 000		
	Organisation d'une exposition au Musée de la Résistance et de la Déportation				
92 322 6241 99016 52040	Musées - Transports de biens - Citadelle				10 000
92 322 6068 99016 52040	Musées - Autres matières et fournitures - Citadelle				15 000
92 322 6042 99016 52040	Musées - Achats de prestations de services - Citadelle				180 000
92 322 616 99016 52040	Musées - Prime d'assurance - Citadelle				10 000

I - Votes de crédits induits par divers ajustements budgétaires en recettes et en dépenses

Imputations	Libellés	Votes de crédits repris par décisions modificatives			
		Investissement		Fonctionnement	
		Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
92 322 2313 86021 33000	Annulation d'un mandat effectué sur l'exercice 2000 Musées - Constructions - Palais Granvelle Musée du Temps	2 400			
92 023 758 20400	Remboursement de frais de déplacement engagés lors d'une réunion d'échanges entre Info Point Europe à Perugia (Italie) par l'IPE de Toulouse Information, communication, publicité - Produits divers de gestion courante			5 300	
92 321 60225 45000	Ajustement réaffectation subvention versée Bibliothèques et médiathèques - Livres, disques, cassettes				- 100 000
90 824 1328 98011 33000	Encaissement et réaffectation d'une subvention d'investissement par Radio France pour la réalisation de travaux de sécurité dans l'immeuble 10, place du Théâtre Autres opérations d'aménagement urbain - Subventions d'équipement non transférables - Opérations liées au transfert de Radio France	101 000			
90 824 2313 98011 33000	Autres opérations d'aménagement urbain - Constructions - Opérations liées au transfert de Radio France		101 000		
92 72 6574 30020	Modification d'imputations du budget primitif 2001 du secteur Logement Aide au secteur locatif - Subvention de fonctionnement aux associations et organismes de droit privé				- 40 000
92 72 6718 30020	Aide au secteur locatif - Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion				40 000

I - Votes de crédits induits par divers ajustements budgétaires en recettes et en dépenses

Imputations	Libellés	Votes de crédits repris par décisions modificatives			
		Investissement		Fonctionnement	
		Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
90	025 2188 509 41071	Transfert au service Informatique des crédits destinés à l'achat de micro-ordinateurs pour l'activité graphisme de la maison de la vie associative, rue du Polygone			
90	020 2183 89019 10100		- 40 000 40 000		
		Annulations et réductions de mandats sur exercice antérieur : Réduction du mandat n° 21.364 du 13/12/2000 pour LOHR MANUTRANS			
90	020 2182 511 32000	9 432			
		Réduction du mandat n° 21.743 du 18/12/2000 pour DOMON			
90	823 2312 507 34000			295	
90	412 2312 506 34000			3 158	
90	312 2318 621 30300			114 573	
		Annulation mandat n° 21.213 du 11/12/2000 pour FRANCE BRONZE			
		Arts plastiques et autres activités artistiques - Autres immobilisations corporelles - Sculpture Boettcher installée sur la jetée du Doubs			
		Ajustement de crédits service des Espaces Verts			
92	020 773 20200			19 800	
92	024 60223 408 34000				19 800

I - Votes de crédits induits par divers ajustements budgétaires en recettes et en dépenses

Imputations	Libellés	Votes de crédits repris par décisions modificatives			
		Investissement		Fonctionnement	
		Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
92 020 74718 20400	Encaissement d'une subvention de l'Agence de l'Environnement et la Maîtrise de l'Energie pour la formation de personnel à l'entretien de véhicules électriques Administration générale de la collectivité - Participations Etat			14 400,00	
914	Provision pour dépréciation des comptes de débiteurs divers		171 858,44		
934	Reprises sur provisions pour dépréciation des actifs circulants			171 858,44	
	Crédits reportés - Réajustement de l'imputation concernant l'engagement OBLIGER				
90 412 2313 95035 33000	Stades - Constructions - Stade Léo Lagrange - Rénovation des tribunes première phase		- 388 900,00		
90 412 2313 99188 33000	Stades - Constructions - Stade Léo Lagrange - Terrain tribune deuxième phase		388 900,00		
	Avance sur recettes pour réédition du catalogue Courbet				
92 322 7088 52010	Musées - Autres produits d'activités annexes			50 000,00	
92 322 6236 52010	Musées - Catalogues et imprimés				50 000,00
	Total Budget Principal	230 858,00	57 858,44	604 609,44	224 800,00

I - Votes de crédits induits par divers ajustements budgétaires en recettes et en dépenses

Imputations	Libellés	Votes de crédits repris par décisions modificatives			
		Investissement		Fonctionnement	
		Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
	Budget Assainissement				
	Encaissement et réaffectation d'une subvention de l'Agence de l'Eau pour la réalisation d'une unité de déshydratation des boues par centrifugation conformément à la délibération du 23 juin 1997 et à la convention 98.1194				
893	Assainissement - Complément de dotation autres organismes - Travaux neufs et grosses réparations à la station	550 000,00			
893	Assainissement - Installations techniques, matériel et outillage industriels - Travaux neufs et grosses réparations à la station		550 000,00		
	Total Budget Assainissement	550 000,00	550 000,00		
	Budget Déchets				
	Cession d'une benne à ordures ménagères à la commune de Dannemarie-sur-Crète				
997	Produits des cessions d'éléments d'actif			36 000,00	
	Total Budget Déchets			36 000,00	

II - Crédits complémentaires par reprise sur les comptes de dépenses imprévues

Imputations	Opération	Montant demande crédits complémentaires (en francs)	Crédits accordés Transfert des comptes de dépenses imprévues	
			Investissement CH 918 (en francs)	Fonctionnement CH 938 (en francs)
BUDGET PRINCIPAL Cabinet du Maire-Relations Publiques 92 024 60228 200	Déplacement au Japon du 24/02/2001 au 01/03/2001	100 000		100 000
Secrétariat Général 92 020 617 20000	Crédits d'études	250 000		250 000
Finances 92 020 654 20200	Admission en non-valeur sur avance accordée par la Ville dans le cadre de la mise en jeu de la garantie d'emprunt (Syndicat Mixte Besançon Chemaudin)	1 366 406		1 366 406
92 020 673 20200	Annulation du titre de recette émis à l'encontre de la Société Touristique et Thermale de la Mouillère (STTM) pour la régularisation du montant de la redevance proportionnelle 1999 due par le Casino, pour le montant HT	340 674		340 674
Administration Générale 92 72 6042 91009 20500	Immeubles 69 rue Battant et 2 rue Thiémanté - Prestation de suivi social effectuée par HDL	62 310		62 310
92 815 7395 82002 20522	Remboursement de versement-Transport indûment perçu en 2000 auprès de la SNCF	175 000		175 000
Economie-Emploi-Tourisme 92 95 6554 89066 30200	Participation aux dépenses du Syndicat Mixte de la Maison de la Franche-Comté à Paris	55 800		55 800
Action Culturelle et Vie Associative 90 313 2188 00509 41022	Opéra-Théâtre - Acquisition d'une nacelle de type génie	83 000	83 000	
92 025 6232 1400 41070	Préparation du centenaire de la loi 1901	150 000		150 000
Musées 92 322 6068 00401 52010	Crédits complémentaires - Fournitures diverses - Exposition Courbet	200 000		200 000
	Total Budget Principal (en francs)	2 783 190	830 000	2 700 190
	Total Budget Principal (en euros)	424 295	12 653	411 641

«**M. LE MAIRE** : Si les informations que vous demandez sont trop complexes, nous vous les donnerons par note écrite.

Mme Nicole WEINMAN : Merci de nous avoir redistribué à tous les documents budgétaires, je crois qu'il était important que chacun les ait. Cela m'a donné envie aussi de me replonger un petit peu dedans avec un éclairage nouveau et si vous le permettez, j'aurai quelques remarques à faire.

Je commencerai directement avec une déclaration que vous avez faite à l'Est Républicain récemment, je crois que c'était le 27 avril, où vous déclariez que la capacité d'emprunt de la Ville est estimée à 250 MF. Je voudrais une confirmation de ce chiffre.

M. LE MAIRE : Ils se sont trompés de 100 MF.

Mme Nicole WEINMAN : C'était donc une erreur...

M. LE MAIRE : Ou je me suis mal expliqué ou on s'est mal compris mais avec les emprunts des budgets annexes c'est aux alentours de 150 MF puisque cette année pour le budget nous avons emprunté 105 - 106 MF.

Mme Nicole WEINMAN : Sachant que, et c'est un petit peu la suite de mon développement, on a emprunté 85 MF en 1999, 96 MF en 2000 c'était déjà au-delà de notre capacité d'emprunt, 105 MF prévus en 2001, c'est encore trop sachant que le niveau acceptable avait été estimé je crois à 90 MF, avec l'assainissement, les déchets, il y avait un certain nombre de gros budgets qui avaient été transférés mais, en tout cas, bon an mal an on peut difficilement atteindre les 250 MF qui ont été pris. Je voulais vous demander comment vous appréciez dans le futur le niveau d'emprunt réalisable pour les budgets notamment le budget 2001.

Je continue puisqu'on n'a que deux interventions donc je vais essayer de faire quelques remarques dans la première. Quand on reprend la clôture de l'exercice 2000, on peut remarquer un niveau élevé de dépenses d'investissement qui ont été engagées mais non mandatées puisqu'il y a 101 MF déjà pour le budget principal de reports sur 2001 et 201 MF pour le budget général avec aussi un montant important de recettes non réalisées mais enfin ça la Ville n'y peut pas souvent grand-chose, de 99 MF pour le budget principal et de 146 000 F pour le budget général. Cela fait quand même un montant élevé de reports d'emprunts de l'exercice antérieur puisque si j'ai bien compté, cela représente 62 MF. Un montant élevé de dépenses d'investissement de 101 MF et d'emprunts à 62 MF, ajoutés aux reports de grands travaux dont celui de la restructuration du Palais des Sports par exemple, est-ce que ça justifie un niveau d'emprunt à 105 MF ?

M. LE MAIRE : Madame WEINMAN, je ne voudrais pas vous interrompre mais nous n'allons pas refaire le débat ni du budget ni du compte administratif. Je crois que vos remarques sont tout à fait judicieuses, nous en avons déjà parlé, vous avez déjà eu les réponses et je crois que si ce soir nous refaisons le débat budgétaire nous n'en sortirons pas. Juste un mot par rapport à votre première remarque, effectivement vous l'avez relevé je n'ai pas voulu démentir parce que ça ne me paraissait pas nécessaire, quelques spécialistes l'ont vu, ce n'est pas 250 MF vous l'avez très bien dit c'est 105 - 106 MF, c'est une moyenne qui est de 6 700 F par habitant, ce qui est nettement en dessous de la moyenne nationale. Donc nous ne sommes pas largement endettés, nous sommes même moins endettés qu'un certain nombre d'autres villes. De toute façon on est toujours trop endettés bien qu'on puisse quand même considérer que le rôle d'une collectivité soit aussi, pas forcément de faire payer les générations à un moment T, mais de diluer l'ensemble de cet effort sur les générations à venir. Donc je rectifie, le chiffre c'était 150 MF en comptant globalement les budgets annexes et non pas 250 MF. Quant au reste, nous n'allons pas nous relancer dans un débat budgétaire, nous aurons un débat d'orientations budgétaires où nous aurons l'occasion effectivement d'en rediscuter si vous le voulez bien.

Mme Nicole WEINMAN : Je prends note.

M. Pascal BONNET : Monsieur le Maire, c'est vrai qu'on n'est pas là pour refaire des débats passés mais enfin ceci dit, dans la mesure où le Conseil a été largement renouvelé, on peut reparler du budget qui a été voté en début d'année. Moi j'aurais envie de refaire le débat sur le PDU aujourd'hui, je ne vais peut-être pas en parler mais...

M. LE MAIRE : C'est-à-dire que votre cavalier serait un peu gros quand même !

M. Pascal BONNET : Je lis dans le document que les commerçants ont remis dans nos boîtes aux lettres que vous avez une politique en matière de développement commercial qui passe entre autres par une possibilité de stationnement en périphérie de boucle, donc on en parlera à un autre moment.

M. LE MAIRE : S'il vous plaît, il faut que nous conduisons le débat pour qu'il soit efficace. Alors revenez à ce point-là de l'ordre du jour, le PDU nous aurons l'occasion d'en discuter.

M. Pascal BONNET : Je vais revenir plus précisément à ce point-là de l'ordre du jour et je vais demander tout simplement, j'en reviens à des chiffres beaucoup plus faibles mais c'est de la curiosité, il y a 250 000 F de crédits d'études, est-ce que je pourrais savoir de quoi il s'agit exactement ?

M. LE MAIRE : Ce sont des crédits d'études effectivement pour faire étudier quels sont les engagements de la Ville en matière juridique puisque nous savons que de plus en plus les élus peuvent être entre autres accusés de gestion de fait et d'autres, nous allons donc demander de faire une étude globale sur l'ensemble de ces problèmes juridico-financiers. C'est pour cela, pour en fait éviter que le Maire ne soit injustement poursuivi. C'est donc pour se remettre à jour et qu'on ne nous accuse pas de gestion de fait par exemple dans des associations où nous sommes engagés.

Juste une petite remarque très amicale quand même à Mme WEINMAN : on me fait remarquer qu'il y a juste quelques mois, vous nous reprochiez de ne pas emprunter assez, vous l'aviez dit dans ce Conseil Municipal et aujourd'hui vous pensez qu'on a emprunté trop, mais nous en discuterons.

M. Marcel POCHARD : Juste une observation qui ne porte pas incidence au jour d'aujourd'hui mais qui est un petit caillou pour l'avenir, c'est à propos du Syndicat Mixte de la Maison de la Franche-Comté à Paris, il y a un tout petit chiffre de 55 800 F j'imagine...

M. LE MAIRE : C'est un supplément.

M. Marcel POCHARD : Simplement ce que je pense, c'est que cette Maison de la Franche-Comté à Paris est quand même une assez grosse opération, une opération lourde qui est globalement coûteuse. C'est une opération au sujet de laquelle on a extrêmement peu d'éléments sur ses retombées réelles et je me dis dans un débat comme aujourd'hui, s'il y a une rallonge à mettre, je suis d'accord mais je pense qu'il faudra la prochaine fois où on aura à aborder ce sujet-là qu'on ait vraiment des éléments d'informations complémentaires importants parce que c'est incontestablement un sujet sur lequel je trouve qu'il faudrait bien que la Franche-Comté se penche et regarde un jour ce qu'elle dépense dans sa Maison. Ce n'est pas une pierre dans le jardin de la Région parce que c'est une affaire qui a maintenant 15 ans d'ancienneté. Cette Maison de la Franche-Comté est un projet dans lequel les collectivités publiques avaient fait leur devoir, c'est-à-dire qu'elles avaient décidé d'investir et de mettre la Maison à disposition du monde économique de Franche-Comté, le monde économique c'est-à-dire la Chambre de Commerce devant gérer cette structure. Or on s'est aperçu progressivement qu'elle n'arrivait pas à en équilibrer la gestion et maintenant ça revient sur les collectivités. Aussi je crois qu'il faudra que les collectivités un jour, Région, Département et communes décident si elles continuent ou si elles arrêtent.

M. LE MAIRE : Monsieur POCHARD, je suis totalement d'accord avec vous, j'ai d'ailleurs posé la même question que vous au Président du Conseil Régional lors d'une dernière réunion. Vous savez que nous sommes dans un syndicat, nous sommes donc liés et il y a eu une demande de la part du Conseil Régional de crédits supplémentaires pour une somme beaucoup plus importante que les 55 800 F que nous accordons. Malheureusement la part de la Ville est beaucoup plus élevée, elle doit être aux alentours de 250 000 F - 300 000 F mais vous posez une bonne question. Je crois que la Maison de la

Franche-Comté est un bâtiment magnifique avec quelques difficultés toutefois pour le trouver car l'autre fois je suis passé deux fois devant sans le voir, ce qui pose quand même un véritable problème. Par contre, c'est un outil qui peut être un très bon outil de promotion de la région. Mais nous devons, et je partage votre avis, nous reposer globalement la question avec la Région et avec le Département, après avoir déjà investi pour l'ensemble des collectivités, des millions de francs pour la Maison de la Franche-Comté à Paris, de savoir s'il ne serait pas judicieux d'investir ailleurs, pourquoi pas, et faire en sorte que ça puisse globalement s'équilibrer. C'est un partenariat que nous avons avec la Région et je crois qu'il faudra que nous en discussions avec elle. Monsieur le Vice-Président du Conseil Régional voulait peut-être ajouter un mot ?

M. Jean ROSSELOT : Pas du tout. J'avais une autre question à poser sur la ligne de crédit concernant la sculpture BOETTCHER et ça m'amenait à vous demander le coût de cette sculpture qui me fait un peu penser à la gondole ramenée de Venise qui trône sur le frigo de la cuisine de la Madeleine PROUST. Je trouve qu'entre un quai dix-huitièmiste et un quai dix-neuvièmiste, c'est de fort mauvais goût et je me demande jusqu'à quand cette municipalité et celles qui l'ont précédée vont continuer de faire subir le mauvais goût architectural à Besançon et s'ingénier à disloquer l'harmonie architecturale qui pourrait intéresser tant de touristes et nourrir le développement économique et touristique de cette ville.

M. LE MAIRE : En matière d'art, il faut se garder de trop juger parce que ce qui vous déplaît peut plaire à d'autres, moi je me garderais bien de porter -Monsieur ROSSELOT je vous ai laissé parler, donc je vais vous répondre si vous le voulez bien- je me garderai de juger. Les avis sont effectivement partagés tout comme pour le Delta du Doubs, la sculpture de MORELLET, même s'il me semble qu'on s'y habitue et qu'on trouve cela de plus en plus positif mais enfin cela dit le Maire précédent, Robert SCHWINT, l'avait dit ici : ce n'est pas au maire de décider ce qui est bon ou ne l'est pas en matière d'art pour la ville. Je crois qu'il faut que ce soit varié et que chacun puisse s'y retrouver. Vous n'aimez pas cette sculpture de Jens BOETTCHER, certains la trouvent très belle, de toute façon elle est là. Vous voulez savoir combien elle a coûté ? je pensais bien que vous alliez me poser cette question et j'aurais d'ailleurs été déçu si vous ne me l'aviez pas posée : l'artiste a perçu un cachet de 368 000 F, le fondeur 320 000 F et le reste c'est du génie civil, de l'électricité, de la mise en place de la sculpture, etc. Voilà donc pour le coût de cette sculpture dont le projet avait été accepté par délibération du 8 novembre 1999, à l'unanimité me semble-t-il, mais il faudrait vérifier.

M. Jean ROSSELOT : Ne croyez pas que je veuille m'ériger en juge de l'art parce que ce serait de très mauvaise opportunité, l'art est un langage qui ne se codifie pas. Simplement, si vous voulez donner du cachet du seul point de vue du calcul de l'attractivité touristique, il faut essayer de préserver une certaine homogénéité. Je n'ai rien contre l'art moderne mais regardez ce qu'on fait dans les autres grandes villes, les autres grandes capitales régionales ; les quartiers qui ont un cachet historique, on ne les disloque pas, on ne les abîme pas, c'est tout. Mais ça c'est une vieille plainte qu'on n'a pas l'air de comprendre du côté de l'exécutif municipal.

M. LE MAIRE : On la comprend très bien. Je dirais simplement pour conclure, parce qu'on ne va pas prolonger le débat sur ce point, que lorsqu'on a mis en place la Pyramide du Louvre vous vous souvenez les critiques qu'il y a eues ! Je pense qu'il faut que nous soyons prudents et j'ai d'ailleurs proposé pendant la campagne et bien sûr tout ce que nous avons proposé avant la campagne nous allons le faire en ce qui nous concerne, de rencontrer les associations qui s'occupent de patrimoine et de sa préservation. Nous les rencontrerons et lorsqu'il y aura des projets de ce type nous dialoguerons avec eux pour trouver un consensus. Vous voulez connaître le coût total de ce projet ? Je vais vous donner le détail : artiste : 368 000 F, collaborateur artiste : 46 000 F, études : 70 000 F, fondeur : 320 000 F, génie civil c'est-à-dire c'est la réfection de l'ensemble, pas uniquement pour la statue mais la réfection de la jetée donc de 660 000 F, c'est une réfection qu'on a réalisée en même temps qu'on a installé cette statue, électricité-hydraulique 220 000 F, mise en place de la sculpture 72 000 F, divers 30 000 F, total : 1 786 000 F mais comprenant, j'insiste bien, la réfection de la jetée».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal en décide ainsi à l'unanimité, onze Conseillers s'abstenant.

Récépissé préfectoral du 17 mai 2001.